



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**AU 30 JUIN 2013**

**DU CREDIT AGRICOLE**

**ATLANTIQUE VENDEE**

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

## SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2013	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2013	P. 49
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	P. 93

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

### Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Monsieur Patrice CHERAMY, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que :

- Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- Le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Nantes,

Le 28 août 2013

Le Directeur Général,

Patrice CHERAMY



## SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2013	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2013	P. 49
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	P. 93

**RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL**  
**DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE**  
**AU 30 JUIN 2013**

## Sommaire

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS .....	8
1. Changements de principes et méthodes comptables .....	8
2. Evolution du périmètre de consolidation .....	8
II – RESULTATS CONSOLIDES .....	8
1. Environnement économique et financier .....	8
2. Résultats consolidés.....	9
2.1. Le Produit Net Bancaire.....	9
2.2. Les Charges de Fonctionnement Nettes .....	10
2.3. Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net .....	11
III – STUCTURE FINANCIERE .....	12
1. Les Fonds propres.....	12
2. Les ratios prudentiels .....	12
3. Les parties liées.....	13
3.1. Les Filiales .....	13
3.2. Les Participations .....	13
IV – FACTEURS DE RISQUES .....	15
1. Risque de crédit.....	15
1.1. Objectifs et politique .....	15
1.2. Gestion du risque de crédit.....	17
1.2.1. Principes généraux de prise de risque .....	17
1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques .....	19
1.2.3. Dispositif de surveillance .....	19
1.3. Exposition .....	21
1.4. Coût du risque.....	22
1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2013 sur le risque .....	22
1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés .....	23
1.6.1. Objectifs et politique .....	23
1.6.2. Gestion du risque.....	23
1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de contrepartie .....	23
2. Risque de marché .....	25
2.1. Principales évolutions .....	25
2.1.1. Objectifs et politique .....	25
2.1.2. Gestion du risque.....	25
2.2. Risque Action.....	27
2.3. Exposition .....	27
2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013 .....	28
3. Risques particuliers induits par la crise financière .....	28
4. Gestion du bilan.....	28
4.1. Risque de taux d'intérêt global .....	28
4.1.1. Principales évolutions .....	28
4.1.1.1. Objectifs et politique.....	28
4.1.1.2. Gestion du risque.....	29
4.1.2. Exposition .....	29
4.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013 .....	30
4.2. Risque de change .....	30
4.3. Risque de liquidité et de financement.....	30
4.3.1. Principales évolutions .....	30
4.3.1.1. Refinancement Court Terme.....	31
4.3.1.2. Refinancement Moyen Long Terme .....	31
4.3.2. Exposition .....	32
4.3.3. Plan d'urgence.....	32
4.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013 .....	32
4.4. Politique de couverture .....	32
4.4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).....	32
4.4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).....	33

5.	Risques du secteur de l'assurance .....	33
6.	Risques juridiques .....	33
7.	Risques opérationnels .....	33
8.	Risques de non conformité .....	34
V –	LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT .....	35
1.	L'évolution du nombre de titres .....	35
2.	La valeur boursière .....	35
3.	Le rendement du titre .....	35
4.	Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée .....	35
VI –	DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE .....	36
1.	Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises ..... notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et .....	37
	réglementaires .....	37
1.1	Références propres au Crédit Agricole .....	37
1.2	Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée .....	37
2.	Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne .....	37
2.1	Principes fondamentaux .....	37
2.2	Pilotage du dispositif .....	37
2.3	Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration .....	38
2.4	Rôle du Comité d'Audit .....	39
2.5	Rôle de l'organe exécutif .....	39
2.6	Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales.....	39
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise.....	40
3.1	Mesure et surveillance des risques .....	40
3.2	Dispositif de contrôle permanent .....	42
3.3	Dispositifs de contrôle interne particuliers .....	43
3.4	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière .....	44
3.5	Contrôle périodique (audit) .....	46
VII –	TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES .....	47

## I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

### 1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes telles qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

### 2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

## II – RESULTATS CONSOLIDES

### 1. *Environnement économique et financier*

Les **encours de collecte** s'élèvent à 18 067 millions d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport au 30 juin 2012. La collecte bilan, en augmentation de 4,1 % sur un an, reste soutenue par l'évolution du compartiment des livrets (+15 % sur un an).

Parallèlement, la Caisse régionale maintient une très bonne dynamique sur l'assurance vie dont les encours progressent de 4,1 % sur un an.

Les **encours de crédits** sont en très léger recul de 0,5 % par rapport au 30 juin 2012 à 14 029 millions d'euros, conséquence d'un contexte incertain qui affecte les demandes de financement. A noter toutefois une hausse des réalisations de crédits à l'habitat sur le 2ème trimestre 2013 par rapport au 2ème trimestre 2012 (+ 36,8 %).



## 1. Résultats consolidés

### 2.1. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire atteint 226,8 millions d'euros, il est en augmentation de 9,2% sur un an.

(en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2012	Evolution
+ Intérêts et produits assimilés	299 427	329 738	-9,19%
- Intérêts et charges assimilées	-174 568	-212 695	-17,93%
+ Commissions (produits)	114 712	107 190	7,02%
- Commissions (charges)	-18 833	-19 806	-4,91%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 752	4 225	-11,20%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 269	-4 891	Non significatif
+ Produits des autres activités	1 636	8 959	-81,74%
- Charges des autres activités	-1 566	-4 948	-68,35%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>226 829</b>	<b>207 772</b>	<b>9,17%</b>

**Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 299,4 millions d'euros contre 329,7 millions d'euros en juin 2012, en diminution de 9,2%. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur les crédits à la clientèle et, dans une moindre mesure, par les placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.**

**Les intérêts et charges assimilés à 174,6 millions d'euros ont évolué de - 17,9% sur un an. Cette évolution est notamment liée à la baisse des charges de refinancement internes au groupe y compris swap (effet taux). Baisse qui a été atténuée par la dotation sur épargne logement.**

**Les produits des commissions passent de 107,2 millions d'euros en juin 2012 à 114,7 millions d'euros à fin juin 2013, soit une augmentation de 7%.**

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- Les commissions sur moyens de paiements pour 0,3 million d'euros,
- Les commissions sur opération interne au réseau CA pour 2,4 millions d'euros,
- La facturation des services pour 2,5 millions d'euros,
- Les commissions sur assurances (IARD, ADI, Assurance Vie) pour 1,9 millions d'euros.

**Les commissions versées sont égales à 18,8 millions d'euros à fin juin 2013 contre 19,8 millions un an plus tôt.**

**Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un résultat positif à fin juin 2013 de 3,7 millions d'euros contre un résultat positif de 4,2 millions d'euros à fin juin 2012.**

**Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ressortent à 2,2 millions d'euros à fin juin 2013 contre - 4,9 millions d'euros un an plus tôt.**

L'augmentation de 7,1 millions d'euros est principalement liée :

- À la dépréciation du titre « SACAM International » passé en durable au 30/06/2012 pour 8,3 millions d'euros et pour 1 million d'euros au 30/06/2013.  
A la dépréciation du titre « CAAVIP » passé en durable au 30/06/2013 pour 1,3 millions d'euros.
- À l'augmentation des plus values sur cessions des titres AFS pour 1,5 millions d'euros.

**Les produits des autres activités** s'élèvent à 1,6 millions d'euros contre 9 millions d'euros en juin 2012 soit - 82 % sur un an.

La baisse des produits de 7,3 millions d'euros se justifie principalement par :

- La baisse des produits divers d'exploitation pour 1,8 millions d'euros,
- La diminution des reprises de provisions pour risques et charges de 5,1 millions d'euros.

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 1,6 millions d'euros à fin juin 2013.

## 2.2. Les Charges de Fonctionnement Nettes

(en milliers d'euros)	30.06.2013	30.06.2012	Evolution %
Frais de personnel	73 170	71 843	1,85%
Autres frais administratifs	41 556	42 901	-3,14%
Dotations aux amortissements	4 300	4 696	-8,43%
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>119 026</b>	<b>119 440</b>	<b>-0,35%</b>

**Les charges de fonctionnement** baissent de 0,35 % par rapport à juin 2012.

**Les charges de personnel** représentent 61,5 % du total des charges de fonctionnement, soit 73,2 millions d'euros contre 71,8 millions d'euros à fin juin 2012 et progressent de 1,85 %. Elles englobent une enveloppe d'intéressement et de réserve spéciale de participation de 6,6 millions d'euros.

**Les autres frais administratifs** atteignent 41,6 millions d'euros à fin juin 2013. Ils sont en diminution de 3,1 % par rapport à juin 2012.

**Les dotations aux amortissements** s'élèvent à 4,3 millions d'euros, en retrait de 8,4 % sur un an.

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 107,8 millions d'euros, en augmentation de 22 % sur un an.

### 2.3. Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net

(en milliers d'euros)	30.06.2013	30.06.2012	Evolution %
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>107 803</b>	<b>88 332</b>	<b>22,04%</b>
- Coût du risque	-35 180	-6 818	ns
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>72 623</b>	<b>81 514</b>	<b>-10,91%</b>
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	222	-86,94%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>72 652</b>	<b>81 736</b>	<b>-11,11%</b>
- Impôts sur les bénéfices	-22 963	-29 457	-22,05%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>49 689</b>	<b>52 279</b>	<b>-4,95%</b>
Intérêts minoritaires	0	0	
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>49 689</b>	<b>52 279</b>	<b>-4,95%</b>

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux et aux provisions collectives (Bale 2 et filières). Concernant le coût du risque au 30 juin 2013, avec 35,1 millions d'euros, contre 6,8 millions d'euros un an plus tôt, il augmente très fortement. Cette évolution provient principalement de l'augmentation des provisions CDL depuis fin 2012 (suite à l'augmentation de 30 millions d'euros des encours CDL) et de l'augmentation des provisions collectives (Bâle 2 et Filières).

**Le résultat d'exploitation** s'élève à 72,6 millions d'euros au 30 juin 2013, en diminution de 10,9 %.

**Les gains ou pertes nets sur autres actifs** s'affichent positifs à hauteur de 0,03 million d'euros.

**La charge fiscale** du premier semestre 2013 s'établit à 23 millions d'euros, en diminution de 22 % sur un an.

Conformément à l'Article 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 30 juin 2013, ont été réintégrés à ce titre :

- Loyers non déductibles sur véhicules..... 14 000 euros

**Le résultat net** au 30 juin 2013 s'élève à 49,7 millions d'euros. Il est en diminution de 5 % sur un an.

## III – STRUCTURE FINANCIERE

### 1. Les Fonds propres

Les **capitaux propres** s'élèvent à 2 040 018 milliers d'euros au 30 juin 2013.

Les **capitaux propres** englobent :

- Le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 421 292 milliers d'euros,
- Les réserves pour 1 531 367 milliers d'euros,
- Les gains et pertes latentes ou différés pour 37 672 milliers d'euros,
- Le résultat du premier semestre 2013 pour 49 689 milliers d'euros.

### 2. Les ratios prudentiels

		Minimum
Ratio CRD Bâle 2 (au 30/06/2013)	17,80 %	8 %
Coefficient de liquidité (au 30/06/2013)	172,23 %	100 %

Ces deux ratios sont examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel :

- Le ratio CRD Bâle 2 qui rapporte les fonds propres nets aux engagements pondérés du bilan et du hors bilan s'élève à 17,80 % au 30 juin 2013 ; il est donc supérieur à la norme exigée de 8%,
- Le coefficient de liquidité qui rapporte les liquidités aux exigibilités à un mois s'élève à 172,23 % à fin juin 2013 ; il dépasse la norme minimale de 100 %.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Cette règle doit répondre au critère suivant :

- Les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25% des fonds propres.

Au 30 juin 2013, le Crédit Agricole Atlantique Vendée respecte cette règle.

### 3. Les parties liées

#### 3.1. Les Filiales

L'activité des principales filiales se résume ainsi :

- CAAVI PARTICIPATIONS SAS, au capital de 11 millions d'euros, a poursuivi son activité de holding dans la filière immobilière,
- L'IMMOBILIERE DE LA SEINE a poursuivi en 2013 son activité de gestion immobilière à Paris,
- SCI LES TERRES NOIRES, chargée de gérer un parc immobilier, a poursuivi au 1<sup>er</sup> semestre 2013 son activité de location de locaux à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,
- SA CTCAM, détenue à 28,63 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, exerce une activité de télésurveillance.

#### Derniers chiffres connus

	Date d'arrêté	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat (en K€)
CAAVI PARTICIPATION	30/06/2012	0	-1302
IMMO DE LA SEINE	31/12/2011	0	35 609
LES TERRES NOIRES	31/12/2012	759	327
CTCAM	31/12/2012	53 461	2 407

#### 3.2. Les Participations

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations pour une valeur de 643 millions d'euros en coût d'acquisition.

Sur ce montant, les actions de la SAS la Boétie, portant les actions de Crédit Agricole S.A. depuis la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001, représentent 532 millions d'euros et 3,11 % du capital de la SAS la Boétie.

Les autres participations significatives sont les suivantes :

Valeurs en normes françaises	Valeur (en K€)	Capital détenu (en %)	Droits de vote détenus (en %)
CAAVI PARTICIPATION	11 000	100,00	100,00
SA SACAM INTERNATIONAL	28 049	3,12	3,12
SACAM DEVELOPPEMENT	22 620	3,10	3,10
SACAM AVENIR	3 943	3,48	3,48
SACAM PARTICIPATION	2 211	3,06	3,06
UNEXO	20 249	13,77	13,77
IMMOBILIERE DE LA SEINE	1 564	1,64	1,64
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 173	2,00	2,00
C2MS	5 248	11,01	11,01
NOBILISE	1 916	22,14	22,14
SACAM FIRECA	1 388	3,11	3,11
SACAM FIA NET	1 663	3,52	3,52

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2013 sur les titres de participation sont les suivants :

Valeurs en normes françaises	Acquisitions en K€
CA TITRES	93
C2MS	40

Valeurs en normes françaises	Cession en K€
SACAM FIA NET	281
CTCAM	553

## **IV – FACTEURS DE RISQUES**

### **1. *Risque de crédit***

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

#### **1.1. Objectifs et politique**

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit le dispositif de distribution du crédit pour l'ensemble des marchés :

- Règles de délégation,
- Limites (Territoriale, d'engagement ou sectorielles),
- Règles en matière de garantie,
- Règles en matière de concentration et de partage des risques,
- La politique de taux,
- Les structures et modalités de suivi des risques.

La politique crédit est révisée régulièrement. La dernière révision a eu lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 et a été approuvée par le Conseil d'Administration du 15 Juin 2012.

De nouvelles évolutions seront apportées au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 afin de prendre en compte les évolutions des risques ainsi que les remarques issues d'une mission d'inspection de l'audit national qui s'est déroulée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région (dynamisme et diversité malgré la crise économique) et du niveau relativement modéré des risques de la Caisse régionale, cette dernière ne prévoit que très peu d'exclusion a priori.

En effet, hormis les règles de territorialité auxquelles elle est soumise, l'entité n'a pas défini, à quelques exceptions près, de secteurs, de clientèles ou d'opérations systématiquement exclus.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche prudente du risque qui se caractérise par :

- Le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers,
- Des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties,
- Des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse,
- Une politique de garantie très forte,
- Une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes,
- Une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (cotation dégradée, activités plus risquées, montant du projet important, encours déjà important, etc.) et plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double analyse, voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ; ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est composé d'un cadre de Direction et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du Conseil d'Administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et d'un cadre de Direction et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le Bureau du Conseil lorsqu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier ou politique fort.



La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques tels que le recours à Foncaris pour les plus grands encours ou la syndication des crédits, soit avec d'autres Caisses régionales, soit avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, soit avec d'autres établissements bancaires.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2C, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.)

## **1.2. Gestion du risque de crédit**

### **1.2.1. Principes généraux de prise de risque**

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : *agence, marché, direction, comités*.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (directeur d'agence et responsable du marché). Le niveau comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : Administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.), soit parce que l'emprunteur ne remplit pas certains critères (ex : niveau d'apport personnel).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole (LUC et OCE). Les opérations de pré-attributions de crédit sont également soumises au filtrage de la cotation Bâle 2.

Afin d'optimiser la maîtrise des risques en matière de financement de logements, l'outil Score Habitat a été mis en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012. Il s'agit d'un système de scoring du Groupe Crédit Agricole qui intègre de nombreux paramètres nationaux et locaux dont les cotations Bâle 2.

Les grilles de délégation prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialités du groupe.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit concernant les garanties sont les suivants :

- La règle est la prise de garantie. L'absence doit rester l'exception,

- La garantie ne fonde jamais le crédit,
- La politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit,
- Les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit,
- Un formalisme rigoureux pour la prise de garanties.

Les règles de prise de garantie ont été renforcées courant 2009, notamment pour les clientèles professionnelles, pour lesquelles la prise de garantie est devenue obligatoire lorsque ces dernières sont en catégories 3, 4 et 5.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limites de risque par contrepartie mise en place dans la Caisse régionale a été validée par le Comité de Direction et par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une actualisation régulière. Outre le respect des réglementations (CRBF 93-05, instruction 2000-08 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.....), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie et permettre le développement durable du crédit. Des limites ont été fixées par marché. La limite maximale (50 millions d'euros) est très inférieure au seuil réglementaire Grands risques de 25 % des fonds propres, puisqu'elle représente pour notre entité 3,45 % des fonds propres au sens RSE du terme à décembre 2012.

Les limites sont les suivantes :

- 50 millions d'euros pour les collectivités publiques (à l'exception de 9 collectivités),
- 30 millions d'euros pour les grandes entreprises,
- 10 millions d'euros pour la promotion immobilière,
- 4 millions d'euros pour les grandes associations en gestion agence entreprise,
- 3 millions d'euros pour les marchés des professionnels et de l'agriculture,
- 1,2 millions d'euros pour le marché des particuliers.

Il s'agit de limites en brute qui excluent toute pondération. Elles ont un rôle d'alerte et peuvent être dépassées par décision du comité des prêts, autorisé par le Conseil d'Administration. Un suivi des dépassements est réalisé deux fois par an et présenté à l'organe délibérant.

Par ailleurs, il a été décidé de fixer des limites maximales d'engagement sur quelques grandes collectivités locales (9), la limite maximale d'engagement étant sur l'une d'entre-elles de 145 millions d'euros non pondérés, soit environ 10 % de nos fonds propres (limite atteinte à moins de 65 % à fin juin 2013).

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation

l'exigent. Le recours à la syndication peut être Intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors des dernières révisions de la politique crédit. Par exemple, une étude systématique de partage sera réalisée lorsque les encours des clientèles professionnelles atteindront ou dépasseront 3 millions d'euros et 1,2 millions d'euros pour les professionnels de l'immobilier.

La politique de couverture de nos grands risques a été revue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 à l'occasion de la mise en place des nouvelles règles de Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration permet d'étendre la couverture de nos grands risques. Les options de couvertures prises en 2010 ont été reconduites pour 3 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

En matière de financement des LBO, les règles ont été renforcées tant sur le niveau d'intervention que sur les types de LBO (priorité est donnée aux LBO primaires).

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'Assurance Décès Invalidité est fortement préconisée.

### **1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

Pas d'évolution notable, si ce n'est un renforcement des contrôles et une fiabilisation constante des systèmes et processus notamment sur le corporate dont la certification a été demandée auprès de l'ACP. De plus, comme cela est préconisé par l'A.C.P., la mesure du risque est maintenant exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex. : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles, etc.).

### **1.2.3. Dispositif de surveillance**

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle (décrit en détail dans le rapport annuel).

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013, deux évolutions sont à signaler :

- La mise en service d'un nouvel outil de suivi des risques à destination des agences et des services du siège. Cet outil permet un meilleur suivi de l'évolution du risque ainsi qu'une meilleure traçabilité des actions entreprises pour régulariser les situations en anomalie.
- L'augmentation du rythme des revues de portefeuille et comité des risques qui avait été bouleversé sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 en raison de la bascule vers le nouveau système d'information NICE.

Les principales structures de surveillance des risques :

- Le pilotage des risques,
- Le contrôle central des risques,
- Le comité des risques,
- Les revues de portefeuilles,
- La commission risques,
- Le Conseil d'Administration.

➤ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Mise en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 des nouvelles normes nationales tiers et groupes sur le Corporate : ces dernières permettent une meilleure appréhension et donc un meilleur suivi des groupes de contreparties liées.

Au 1<sup>er</sup> semestre, des contrôles sur pièce ont été institués lors des revues de portefeuille et comité des risques afin de vérifier la complétude des groupes de risques Corporate. Par ailleurs, dans le cadre des déclarations réglementaires grands risques, un nouveau process mis en place par Crédit Agricole S.A. permet d'appréhender avec beaucoup plus de précisions les encours risqués portés par les plus grosses contreparties.

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie ne dépasse le seuil de 10 % des fonds propres au sens RSE du terme, au 30 juin 2013.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

Renforcement des revues de portefeuilles :

- Le rythme des revues de portefeuille a été accéléré au 1<sup>er</sup> semestre 2013. Revues sur tous les marchés ainsi que revue des plus grands risques.
- En complément des revues de portefeuilles pilotées par le contrôle central des risques, des revues de portefeuilles plus régulières sont animées au sein des secteurs d'agence par le pilotage des risques et avec la présence régulière d'un cadre de Direction.

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Depuis la remontée générale des risques fin 2008 début 2009, le suivi des contreparties défaillantes a été renforcé. La Caisse régionale s'est organisée pour intensifier le suivi des contreparties en difficulté. Cela s'est déjà traduit par la mise en place de comité des risques spécifiques au sein du marché des entreprises ainsi que par la création d'une fonction Affaires spéciales. Il a également été créé un comité des Affaires Spéciales sur le marché de l'agriculture.

Suite aux fortes perturbations dans ce domaine qui ont suivi la bascule, un nouvel outil a été mis à disposition des agences et services du siège afin d'assurer un pilotage plus fin des risques au quotidien.

➤ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché, que ce soient des indicateurs Bâle 2 (taux de défaut, coût du risque, encours pondérés, etc.) ou des indicateurs comptables (CDL, provisions, etc.).

Des reportings réguliers sont également faits auprès du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Des travaux sont réalisés une fois par an. Ces travaux visent à tester que, dans l'hypothèse d'une dégradation sévère de la situation économique, l'entité est en mesure de faire face aux conséquences de cette dégradation.

L'entité s'est appuyée sur une méthodologie, un outil de calcul et des hypothèses économiques proposées par Crédit Agricole S.A. (scénario violent mais plausible : ex. : baisse du PIB de 2,5%, taux de chômage à 11,5%, forte correction du marché de l'immobilier). Par ailleurs, ce scénario de base est aggravé ou atténué en fonction des spécificités locales (stress sectoriel et/ou stress de concentration).

Le principe général de ces stress a été de mesurer quel serait le niveau de perte attendue dans l'hypothèse d'une dégradation générale de notre portefeuille (secteur d'activité par secteur d'activité), quels seraient les impacts sur notre taux de défaut, nos encours pondérés, nos fonds propres et nos besoins en provision.

Au final, ces différents stress ont permis de vérifier que notre entité était en capacité de faire face aux principales conséquences de ces stress. (Impact sur les fonds propres, impact sur l'effort de provisionnement individuel, impact sur les provisions collectives Bâle 2).

Cet exercice a fait l'objet d'une présentation en comité de contrôle interne le 14 janvier 2013. L'exercice sera renouvelé au second semestre 2013.

### **1.3. Exposition**

Stabilité de la concentration au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Les dix plus grosses contreparties représentaient à fin juin 2013 4,19 % de l'encours global pour 4,26 % fin décembre 2012. A noter la stabilité de l'encours global sur la période.

## **Concentration**

### ➤ **Diversification par zone géographique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

### ➤ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

### ➤ **Exposition par agent économique**

Cf. Annexes aux comptes semestriels : Note 5.3 qui présente les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (avec indication des encours bruts et des encours dépréciés).

## **1.4. Coût du risque**

Le coût du risque est en hausse de 28 millions d'euros sur un an dans un contexte économique défavorable et reste marqué par une volonté de maintenir un niveau élevé de provisionnement, notamment collectif.

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,40 % au 30 juin 2013 contre 2,23 % un an plus tôt, positionnant cependant la Caisse Régionale à un niveau très favorable.

## **1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2013 sur le risque de crédit**

En ce qui concerne les évolutions internes :

Pas d'évolution majeure dans le domaine des risques, si ce n'est l'appropriation du nouvel outil de suivi des risques et par conséquent un renforcement du suivi des risques rendu nécessaire par l'évolution des risques au sein de l'entité.

La politique crédit sera également révisée afin de l'adapter à la situation des risques, ainsi qu'aux recommandations émises suite à l'inspection générale qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

En ce qui concerne l'évolution des risques, le 1<sup>er</sup> semestre 2013 affiche une dégradation du taux de défaut global. Cette dégradation a essentiellement pour origine le segment des particuliers et des professionnels, les autres marchés étant restés plutôt stables même si la situation reste fragile notamment pour les Entreprises.

Cette évolution défavorable du taux de défaut s'explique par la conjonction de deux phénomènes : les fortes perturbations des équipes suite à la bascule dans le nouveau système d'information et ce, dans une conjoncture économique dégradée.

Les perspectives restent donc très incertaines puisque d'un côté, les mesures prises et mises en place pour enrayer la dégradation des risques suite à la bascule informatique

devraient porter leurs fruits, mais d'un autre côté, la situation économique pour le moins morose pourrait occulter les efforts entrepris.

L'objectif est donc, dans ce contexte difficile, de stabiliser puis de baisser le taux de défaut des particuliers, ainsi que celui des professionnels et de contenir celui des autres marchés aux niveaux actuels.

L'entité est aujourd'hui correctement provisionnée tant au niveau individuel que collectif. En complément des provisions collectives Bâle 2, des provisions filières ont été constituées sur 3 secteurs d'activité (la viticulture, le BTP et les CHR). Les efforts en matière de provisionnement devraient être plus modérés sur le 2<sup>ème</sup> semestre.

## **1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés**

### **1.6.1. Objectifs et politique**

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achat de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature de fonds.

Le système de mesure mis en place permet d'identifier, mesurer et agréger le risque de contrepartie qui résulte de l'ensemble des opérations sur titres et dérivés.

### **1.6.2. Gestion du risque**

Une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de contrepartie.

Le middle office calcule tous les mois le risque de contrepartie sur titres et dérivés et confronte le résultat aux limites fixées. En cas de dépassement de limites, des actions correctrices sont engagées par un comité financier.

Le suivi des limites globales est présenté mensuellement au Conseil d'Administration.

Depuis Mars 2013, la déclaration trimestrielle des engagements par contrepartie sur les portefeuilles titres et dérivés, pour consolidation, via un applicatif spécifique, a été remplacé par un dispositif basé sur des flux émanant de chaque Caisse régionale.

Des contrôles de conformité et de consolidation sont effectués trimestriellement.

### **1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie sur les titres est calculé à partir de la valeur de marché, excepté pour les titres d'investissement (valeur comptable en normes françaises).

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le risque de contrepartie est encadré par la politique financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le dispositif de limites a fait l'objet d'une révision, validée par le Conseil d'Administration du 26 avril 2013 :

**- Limites globales :**

♦ Sur l'ensemble des portefeuilles titres et dérivés :

- Une limite globale sur le total des risques des contreparties hors groupe titres et dérivés qui doit être inférieur à 100% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale,
- Une limite globale par contrepartie hors groupe, titres et dérivés, plafonnée à 10% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale pour les financières et l'état français, à 5% pour les corporates et à 3 % pour les sociétés de gestion.

♦ Sur les obligations en direct :

- Titres de placement :

La notation minimum des titres à la souscription doit être BBB-

- Titres d'investissement :

La notation minimum des titres à la souscription doit être BBB, dans le cadre des directives de Crédit Agricole S.A.

♦ Sur les autres titres :

- Notation à la souscription des contreparties ou actionnaires principaux égale ou supérieure à A,
- Par OPCVM :
  - ✓ Prise en compte de la notation du dépositaire à la souscription égale ou supérieure à A,
  - ✓ Taux d'emprise maximum égal à 10 % de l'actif du fonds.

**- Limites et alertes opérationnelles :**

- ♦ Sur les obligations en direct : une limite en montant à l'investissement par contrepartie et par notation et une limite par durée d'échéance,
- ♦ Une alerte opérationnelle sur toute contrepartie inscrite sur la liste d'interdiction ou de non recommandation établie par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2013, l'exposition au risque de contrepartie hors groupe, titres et dérivés représente moins de 38 % des fonds propres prudentiels dont moins de 6 % sur la plus forte contrepartie.



## **2. Risque de Marché**

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 43 à 45 du rapport financier annuel 2012 de la Caisse régionale.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### **2.1. Principales évolutions**

#### **2.1.1. Objectifs et Politique**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée au premier trimestre 2013 et validée par le Conseil d'Administration du 26 avril 2013.

Les grandes orientations pour l'année 2013 sont de :

- Piloter les excédents de fonds propres autour d'un équilibre 50% titres de revenus et 50% titres de capitalisation, avec des produits à liquidité maximum hebdomadaire,
- Conserver 150 millions d'euros de disponible à J+3 (hors placement en blanc),
- Piloter le risque de marché en fonction de l'évolution des valorisations avec un niveau d'alerte à 46 millions d'euros (alerte scénario catastrophe).

Ce programme pourra être revu à tout moment pour prendre en compte notamment les directives liées au LCR.

#### **2.1.2. Gestion du risque**

- Comité de décision et suivi du risque au niveau de la Caisse régionale :

Depuis l'arrêté du 30 avril 2013, le suivi du risque de marché au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'articule autour d'une seule instance, le Comité Financier. Il est composé d'un président membre de la Direction Générale, de membres permanents (les directeurs des engagements, des marchés, des entreprises et financier, l'équipe financière et les représentants du contrôle permanent, de la comptabilité et du contrôle de gestion) et de membres invités.

Il se réunit mensuellement et intervient :

- Sur les décisions liées à la stratégie et au risque (la définition de la politique financière, le suivi et révision du dispositif de limites et alertes pour validation en Conseil d'Administration...),
- Sur les décisions opérationnelles (l'analyse des propositions des gestionnaires, la validation des opérations en veillant aux risques et au respect des limites...).

Le comité traite l'ensemble des sujets relatifs aux risques de marché, risque de contrepartie, risque de taux et risque de liquidité.

Par ailleurs, le suivi des limites est présenté mensuellement en Conseil d'Administration.

- Dispositif de limites et alertes en vigueur depuis l'arrêté du 30 avril 2013 :

- Le portefeuille titres est encadré par une **limite globale**, qui est l'**Excédent de Fonds Propres**. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base consolidée.

Le principe est le suivant : les fonds propres bruts sont comparés aux emplois (immobilisations nettes, participations, titres, emplois interbancaires).

L'équilibre doit être respecté en permanence, les emplois doivent être strictement inférieurs aux fonds propres, c'est-à-dire que l'excédent de fonds propres doit toujours être positif.

- **Limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) :**

- ✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la VaR est supérieure à 12,7 % du résultat net social au 31/12/2012 soit 14 millions d'euros,

- ✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 16,3 % du résultat net social au 31/12/2012 soit 18 millions d'euros,

- **Limite et alerte globales en perte en cas de stress scénario :**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Baisse de 2,5 % du monétaire dynamique,
- Remontée des marchés de taux déclinée par type de produit (high yield, souverain...), entre 0,9 % et 4,7 %,
- Baisse de 35 % des marchés boursiers,
- Baisse de 14 % des convertibles,
- Perte de 10% de la valeur de marché sur la gestion alternative.

- ✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la variation de plus ou moins values est supérieure à 41,7 % du résultat net social au 31/12/2012 soit 46 millions d'euros,

✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la variation de plus ou moins values est supérieure à 45,3 % du résultat net social au 31/12/2012 soit 50 millions d'euros.

- Les niveaux de limites globales en termes d'allocation d'actifs ont été revus conformément aux objectifs définis.

## **2.2. Risque Action**

### - Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

La Caisse régionale détient un portefeuille investi en partie en :

- ✓ Produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous jacents indice actions.

Au 30 juin 2013, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 78,2 millions d'euros,

- ✓ FCPR et SICAV. Au 30 juin 2013, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 10,2 millions d'euros.

### - Actions d'autocontrôle :

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

- ✓ Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 7 237 au 30 juin 2013,

- ✓ Et dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres CCI.

Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 2 984 au 30 juin 2013.

## **2.3. Exposition**

Au 30 juin 2013, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon d'un mois, la VaR s'élève à 11,05 millions d'euros pour un portefeuille de 992 millions d'euros (10,82 millions d'euros au 31 décembre 2012, pour un portefeuille de 1 016 millions d'euros). La limite est respectée.

Le scénario catastrophe conduirait à - 45,4 millions d'euros de variation des plus ou moins values (- 42 millions d'euros au 31 décembre 2012). La limite est respectée.

## 2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013

Le dispositif de limites et alertes en vigueur évoluera pour le second semestre 2013 sur le risque de contrepartie afin de permettre l'augmentation des réserves éligibles au futur ratio LCR.

## 3. Risques particuliers induits par la crise financière

Exposition sur CLO (Collateralised Loan Obligation) :

CLO (dettes senior corporates notées B à BB)	Valeur comptable	Valorisation (Mark to model) au 31/12/12	Valorisation (Mark to model) au 30/06/13
	5 026 K€	2 943 K€	3 015 K€

Soit 0,3 % du portefeuille de placement au 30/06/2013.

La valorisation mark to model a été retenue dans les comptes en raison de la faible liquidité de l'actif.

## 4. Gestion du bilan

### 4.1. Risque de Taux d'Intérêt Global

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de taux d'intérêt global sont précisés pages 45 et 46 du rapport financier annuel 2012 de la Caisse régionale.

#### 4.1.1. Principales évolutions

##### 4.1.1.1. Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

#### 4.1.1.2. Gestion du risque

Le dispositif de limites et alertes a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2013, avec la mise à jour des niveaux de fonds propres prudentiels et de PNB d'activité budgété.

##### • Limites sur les GAPS (Taux Fixe, Inflation et Synthétique) :

- ✓ En glissement annuel sur la première année puis en civil sur les années suivantes, sur un horizon de 10 ans :
  - Limite à 1 an : choc de taux de 200 bp  $\leq$  5% PNB d'activité annuel budgété,
  - Limite 2-10 ans : choc de taux de 200 bp  $\leq$  4% PNB d'activité annuel budgété.
- ✓ Seuil d'alerte opérationnelle à 80 %.

##### • Limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) :

- ✓ L'impact d'un choc de taux de 200 bp sur toutes les maturités ne doit pas être supérieur à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- ✓ Seuil d'alerte opérationnelle à 75 %.

Au cours du premier semestre 2013, le calcul du risque de taux a fait l'objet de travaux menés par la gestion financière de Crédit Agricole S.A. afin d'améliorer la qualité du processus (évolution des outils, ajustement des modèles d'écoulement...).

#### 4.1.2. Exposition

Au 30 juin 2013, les Gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation calculés à partir de Cristaux 2 sont les suivants (montants en millions d'euros) :

	Année 1 glissante	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gap TF	-748	-605	-561	-512	-399	-249	-282	-243	-137	-149	-139
Gap Inflation	247	240	232	222	183	159	109	112	106	105	77
Gap Synthétique	-501	-365	-329	-290	-216	-90	-173	-130	-30	-43	-62

La Caisse régionale Atlantique Vendée est faiblement exposée à la hausse des taux.

Au 30 juin 2013, la consommation de la limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette est la suivante :

Choc + 200bp	30/06/2013
Impact en VAN en M€	-38
Limite VAN en M€	146
Consommation de la limite	26%
RESPECT DE LA LIMITE BÂLE 2	<b>OK</b>

L'ensemble des limites (Gaps et VAN) est respecté.

#### **4.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013**

Une évolution des modèles de remboursements anticipés sur les crédits, livrée par Crédit Agricole S.A., sera mise en place lors du second semestre 2013.

#### **4.2. Risque de Change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change.

Toutes les opérations en devises effectuées pour la clientèle font l'objet d'un adossement systématique sur le marché des changes.

#### **4.3. Risque de Liquidité et de Financement**

Les risques de liquidité et de financement désignent la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le dispositif de gestion du risque de liquidité est précisé pages 46 à 48 du rapport financier annuel 2012 de la Caisse régionale.

##### **4.3.1. Principales évolutions**

Le dispositif de limites globales a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2013.

#### 4.3.1.1. Refinancement Court Terme

La Caisse régionale produit et déclare depuis le 30 juin 2010 le **nouveau coefficient de liquidité court terme** qui correspond à une révision du mode de calcul du ratio 88-01 avec une meilleure prise en compte de la qualité économique dans les pondérations utilisées. Le rapport entre les liquidités et les exigibilités doit être au moins égal à 100 %.

Le dispositif impose également la production de deux reportings trimestriels, remontés à Crédit Agricole S.A. :

- Un tableau prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie (vision des besoins de refinancement à une semaine en situation courante),
- Un tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

La gestion et le suivi du refinancement court terme sont complétés par :

- Le **calcul de la consommation de la limite court terme** qui encadre le risque d'illiquidité dans le cadre du modèle avancé. Cette limite est calibrée de sorte à garantir pour la Caisse régionale, la capacité à faire face avec ses actifs liquides à un scénario de stress caractérisé par une réduction drastique de l'accès aux refinancements de marché (limite d'endettement court terme à un an assurant la résistance à une crise systémique). Le Conseil d'Administration du 26 avril 2013 a renouvelé la limite égale au maximum à 15 % des encours de crédit et limitée au montant de la limite proposée par Crédit Agricole S.A.,
- Le calcul d'une limite à 14 jours assurant la résistance à une crise globale,
- Le calcul d'une limite à 1 mois assurant la résistance à une crise idiosyncratique c'est-à-dire liée au Groupe Crédit Agricole,
- Une limite opérationnelle par durée sur le refinancement CT en montant et en pourcentage.

#### 4.3.1.2. Refinancement Moyen Long Terme

Le dispositif de suivi du refinancement MLT de la Caisse régionale repose sur 2 limites qui encadrent :

- Le **risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme**. Cette limite est fixée à 2,5 % des encours crédits par semestre. Elle peut être réduite si la somme des concentrations d'échéances des Caisses régionales dépasse 70 % de la limite d'ensemble,
- Le **risque de prix de la liquidité** associé à l'exposition en prix de liquidité d'une partie du stock (limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de la liquidité long terme). Cette limite est fixée à 7,5 % du PNB d'activité par semestre.

### **4.3.2. Exposition**

- Risque de liquidité à court terme :

Au 30 juin 2013, le ratio de liquidité CT s'établit à 172,23 % (134,45 % au 30/06/2012).

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale s'établit à 1 836 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 30 juin 2013 et sa consommation s'élève à 1 075 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- Risque de liquidité à moyen/long terme :

Les limites encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme et le risque de prix de la liquidité sont respectées.

### **4.3.3. Plan d'urgence**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, la Caisse régionale a mis en place un plan d'urgence sur la liquidité au niveau local.

Le rôle d'une cellule de crise a été défini et formalisé : elle détermine les mesures de sauvegarde et les actions à mettre en œuvre suite notamment aux décisions du comité de crise de Crédit Agricole S.A. relatives aux Caisses régionales.

### **4.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2013**

A ce jour, pas d'évolution majeure sur le second semestre 2013.

## **4.4. Politique de Couverture**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

### **4.4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),



- La couverture de crédits clients capés par achat de caps.

#### **4.4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### **5. Risques du secteur de l'assurance**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

### **6. Risques Juridiques**

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2013, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

### **7. Risques Opérationnels**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Pas d'évolution notable tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation, ainsi que du dispositif général de surveillance.

Deux faits marquants sont à signaler sur le 1<sup>er</sup> semestre au niveau de la collecte :

Un 1<sup>er</sup> trimestre avec un niveau de perte lié aux risques opérationnels particulièrement bas qui s'explique par l'absence de gros incidents mais aussi par une collecte encore perturbée par le changement de système d'information.

Le niveau des pertes du second trimestre est plus élevé en raison du rattrapage des pertes non enregistrées sur le 1<sup>er</sup> trimestre et de quelques risques plus conséquents. Pour autant, le niveau des pertes liées aux risques opérationnels sur le 1<sup>er</sup> semestre est resté tout à fait contenu.

- Recrudescence des fraudes et tentatives de fraudes externes.
- La notion de défaut de conseil dans tous les domaines est de plus en plus souvent invoquée.

Aucun risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres.

L'ensemble du dispositif fait l'objet de nombreux contrôles tant internes qu'au niveau du groupe.

## **8. Risques de non conformité**

Se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée au titre de la LSF, pages 154 et suivantes du rapport financier annuel 2012 de la Caisse régionale.

## **V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT**

### **1. L'évolution du nombre de titres**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 317 741 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2013 est toujours de 1 317 741 car :

- L'Assemblée générale mixte du 27 mars 2013 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de certificats coopératifs d'investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI,
- La Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2013.

### **2. La valeur boursière**

Au cours du premier semestre 2013, le cours du CCI a suivi la tendance haussière des marchés boursiers. Il s'établit à 75,05 euros le 28 juin 2013, en hausse de 29,4 % par rapport au 31 décembre 2012.

### **3. Le rendement du titre**

Au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 4,46 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 7,7 % sur le cours au 31 décembre 2012.

Le dividende a été mis en paiement le 21 mai 2013.

### **4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée**

L'Assemblée générale du 27 mars 2013 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI.

Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- D'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- De procéder à l'annulation des CCI acquis.

## VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

### **DEFINITION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils de reporting au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, information sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, etc.).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Atlantique Vendée, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires.

## **1. Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et réglementaires**

- Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
- Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### **1.1 Références propres au Crédit Agricole**

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales,
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

### **1.2 Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée**

La Caisse régionale s'est dotée d'une charte du contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre réglementaire déterminé ci-dessus et répond aux exigences du Groupe Crédit Agricole. Cette charte a notamment pour objet de déterminer les objectifs poursuivis en matière de contrôle interne, d'en décrire l'organisation, enfin de préciser le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus de contrôle. Cette charte est régulièrement actualisée.

## **2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **2.1 Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,
- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,

- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

## **2.2 Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du contrôle périodique (Audit - Inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés. Les responsables du contrôle périodique et du contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

## **2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, la présentation au Conseil d'Administration au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2012 a eu lieu le 14 décembre 2012.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 22 mars 2013 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2012.

## **2.4 Rôle du Comité d'Audit**

La Caisse régionale a constitué un Comité d'Audit par décision de son Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2009 dont le rôle consiste à assurer le suivi des questions relatives :

- Au processus d'élaboration de l'information financière,
- A l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Au contrôle légal des comptes,
- A l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décision du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013, les réunions se sont déroulées les 22 janvier et 23 avril.

## **2.5 Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées. Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne identifie et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

## **2.6 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CAAVIP, UNEXO, ACTICAM...) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale, adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel via la Direction du Contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole S.A.).

Le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (dont une liste nominative figure en annexe page 91) pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale Atlantique Vendée à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Atlantique Vendée et les Caisses locales affiliées.

### **3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise**

#### **3.1 Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs font l'objet d'un renforcement régulier dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole pour se conformer aux exigences des autorités de régulation.

Les principaux facteurs de risques, auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée et notamment certains secteurs économiques ou certaines filières plus particulièrement en agriculture, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, mesurer, surveiller et maîtriser les risques.



Ainsi, pour les principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, notamment sur le marché des entreprises, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Crédit-risque de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces limites établies en référence aux fonds propres ou aux résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par un suivi permanent de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances en défaut notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée mensuellement par le service Contrôle des risques en liaison avec les marchés.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés à savoir la Direction des Risques ou la Direction Générale.

### 3.2 Dispositif de contrôle permanent

La Caisse régionale s'est dotée d'un applicatif de contrôles permanents (SCOPE) développé par le Groupe.

Cet applicatif permet d'automatiser le plan de contrôles, de réaliser des reportings, de mettre en œuvre des plans d'actions et d'en assurer le suivi, enfin de tracer les contrôles.

Ainsi, les agences et les services de la Caisse régionale Atlantique Vendée effectuent leurs contrôles permanents opérationnels dans SCOPE, sur la base des modalités et des procédures intégrées dans l'applicatif. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites de la politique crédit-risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct dénouement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du contrôle permanent. Le responsable du contrôle de la conformité lui est également rattaché.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés au sein de SCOPE qui fournit des reportings élémentaires ou consolidés aux différents acteurs du contrôle interne.

Ces reportings portent à la fois sur la réalisation des contrôles, sur des taux de conformité par contrôle, par entité, par processus, par type de risques. Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur et particulièrement avec la Direction générale de la Caisse régionale. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le dispositif de contrôle permanent pour la Caisse régionale et ses filiales est entièrement déployé et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- La distribution de crédits,
- Le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- La souscription de parts sociales,
- L'utilisation des budgets.

Les contrôles de premier degré sont assurés par les Directeurs de secteur d'agence concernés. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### **3.3 Dispositif de contrôle interne particulier**

- Les 39 Caisses régionales ont décidé la création en commun d'un système d'information nouveau (NICE) et se sont dotées d'une gouvernance unique pour le pilotage de ce projet à travers 2 structures nationales : CA Technologies (CAT) et CA Services (CAS) respectivement pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

A l'horizon 2014, les Caisses régionales n'utiliseront plus qu'une seule plate-forme.

La maîtrise des risques de ce projet fait l'objet, au niveau national, d'un dispositif de contrôle interne, qui est effectif, tant dans le cycle de vie des projets applicatifs et techniques, que dans le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information existants pendant la phase de transition.

A cette fin, la gouvernance et la coordination des activités de contrôle interne des structures CAT et CAS ont été organisées et sont complètement opérationnelles.

- Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013, la Caisse régionale a poursuivi les travaux de révision et/ou d'actualisation des plans de continuité d'activités initiés avec la bascule informatique effectuée en novembre 2012, en lien avec le pôle métier Contrôle Interne et Sécurité.
- Les prestations de services « essentielles » externalisées (PSEE) ont fait l'objet d'une refonte complète du dispositif de surveillance en application d'une recommandation formulée par Crédit Agricole S.A. en fin d'année 2012 ; ce nouveau dispositif, totalement opérationnel dans la Caisse régionale Atlantique Vendée, a été finalisé en juin 2013.
- Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations destinés à la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, à la protection de la clientèle, sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

En 2013, les actions relatives à la Directive MIF, à l'amélioration de la connaissance des clients, à la mise en place de nouveaux scénarios de lutte contre le blanchiment avec l'outil NORKOM, et de conformité des opérations de marché avec l'outil ACTIMIZE, se sont poursuivies sur le 1<sup>er</sup> semestre, contribuant ainsi au renforcement du dispositif de contrôles de la conformité.

Tous ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux exercé par le responsable du contrôle de la conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés, notamment dans le domaine de la formalisation de la connaissance des clients, font l'objet d'un plan pluriannuel de mise en conformité.

### **3.4 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

#### *Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La Direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte de la fonction comptable, qui intègre la charte comptable et la charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service Comptabilité Générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### *Données comptables*

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

### *Description du dispositif de contrôle permanent comptable*

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables,
- Application des instructions des organes de direction.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a actualisé son dispositif de contrôle permanent comptable ; cela a permis également d'être en phase avec les recommandations générales du Groupe.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et sur les contrôles de 2<sup>ème</sup> degré exercés par les centres comptables décentralisés et la Direction Financière.

Cette évaluation permet au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

#### *Relations avec les Commissaires aux comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- Examen limité des comptes consolidés semestriels,
- Lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

### **3.5 Contrôle périodique (audit)**

Le service Audit de la Caisse régionale, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseau) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit ainsi que celles effectuées par l'Inspection Générale Groupe (IGL) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

## **VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES**

La Caisse régionale Atlantique Vendée continue sa stratégie de développement de sa collecte au travers de lancement de produits innovants tels que le livret « sociétaires » et le livret « Fortissimo ».

Elle accompagne les projets élaborés sur son territoire et anticipe une reprise de l'activité habitat qui devrait se traduire dans les réalisations du 2ème semestre 2013.

## SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2013	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2013	P. 49
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	P. 93



**COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES**  
**AU 30 JUIN 2013**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée  
en date du 26 juillet 2013

## SOMMAIRE

CADRE GENERAL .....	51
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	52
Comptes de résultat.....	52
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	53
Bilan actif .....	56
Bilan passif.....	57
Tableau de variation des capitaux propres.....	58
Tableau des flux de trésorerie .....	59
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	60
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	60
2. Informations significatives du semestre .....	63
2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	63
2.2. Ecarts d'acquisition .....	63
2.3. Parties liées .....	63
3. Notes relatives au compte de résultat.....	65
3.1. Produits et Charges d'intérêts .....	65
3.2. Commissions nettes .....	65
3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	66
3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	67
3.5. Produits et charges nets des autres activités.....	67
3.6. Charges générales d'exploitation .....	68
3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	68
3.8. Coût du risque .....	69
3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	69
3.10. Impôts.....	70
3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	71
4. Informations sectorielles.....	73
5. Notes relatives au bilan .....	73
5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	73
5.2. Actifs financiers disponibles à la vente .....	74
5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	75
5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	77
5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	77
5.6. Exposition au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance .....	78
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle .....	80
5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	80
5.9. Immeubles de placement .....	81
5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	81
5.11. Provisions .....	82
5.12. Capitaux propres .....	83
6. Engagements de financement et de garantie .....	85
7. Reclassements d'instruments financiers .....	86
8. Juste valeur des instruments financiers .....	86
8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	86
8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	87
9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE.....	90
10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2013 .....	91

## **CADRE GENERAL**

**Dénomination sociale :**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

**Siège social de la société :**

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

**Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :**

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

**Forme Juridique :**

Société coopérative de crédit à capital variable.

**Code NAF :**

6419 Z

**Lieu de cotation :**

Nantes

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>30/06/2012</b>
Intérêts et produits assimilés	3.1	299 427	645 872	329 738
Intérêts et charges assimilées	3.1	-174 568	-416 941	-212 695
Commissions (produits)	3.2	114 712	226 002	107 190
Commissions (charges)	3.2	-18 833	-41 883	-19 806
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 752	18 105	4 225
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	2 269	-11 236	-4 891
Produits des autres activités	3.5	1 636	12 774	8 959
Charges des autres activités	3.5	-1 566	-10 343	-4 948
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>226 829</b>	<b>422 350</b>	<b>207 772</b>
Charges générales d'exploitation	3.6	-114 726	-237 564	-114 744
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-4 300	-9 524	-4 696
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>107 803</b>	<b>175 262</b>	<b>88 332</b>
Coût du risque	3.8	-35 180	-17 057	-6 818
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>72 623</b>	<b>158 205</b>	<b>81 514</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	29	402	222
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.2			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>72 652</b>	<b>158 607</b>	<b>81 736</b>
Impôts sur les bénéfices	3.10	-22 963	-59 964	-29 457
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>49 689</b>	<b>98 643</b>	<b>52 279</b>
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>49 689</b>	<b>98 643</b>	<b>52 279</b>

## RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>30/06/2012</b>
<b>Résultat net</b>		<b>49 689</b>	<b>98 643</b>	<b>52 279</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-3 199	-2 695
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>			-3 199	-4 218
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>				
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence</b>			1 129	1 523
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			-2 070	-2 695
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1) Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-2 811	12 492	8 983
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		<b>-2 811</b>	<b>12 492</b>	<b>9 428</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence</b>				
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b>		<b>448</b>	<b>-2 594</b>	<b>-445</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>				
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		-2 363	9 898	8 983
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3.11</b>	<b>-2 363</b>	<b>7 828</b>	<b>6 288</b>
<b>Résultat net et autres éléments du résultat global</b>		<b>47 326</b>	<b>106 471</b>	<b>58 567</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle				
Dont part du Groupe		<b>47 326</b>	<b>106 471</b>	<b>58 567</b>

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue la Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue la Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à

leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue la Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue la Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue la Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduite par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue la Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue la Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue la Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue la Boétie ont été évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 13 917 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 9 193 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 4 724 milliers d'euros.

Au 30 juin 2013, en l'absence d'indice de perte de valeur, les titres SAS Rue la Boétie n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation et aucune dépréciation complémentaire n'a dû être constatée.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales		71 537	58 092
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	141 071	144 009
Instruments dérivés de couverture		19 734	35 744
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5 - 5.6	1 100 724	1 097 531
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.5 - 5.6	1 498 945	1 441 712
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.5 - 5.6	13 774 736	13 816 385
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		31 793	54 563
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.5 - 5.6	209 518	240 260
Actifs d'impôts courants et différés		75 560	50 794
Comptes de régularisation et actifs divers		367 595	309 573
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.10	1 846	1 924
Immobilisations corporelles	5.11	86 222	85 384
Immobilisations incorporelles	5.11	14	26
Ecarts d'acquisition	2.2		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 379 295</b>	<b>17 335 997</b>



## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	13 170	17 405
Instruments dérivés de couverture		54 757	81 595
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	9 948 388	9 774 568
Dettes envers la clientèle	5.7	3 967 900	3 980 564
Dettes représentées par un titre	5.8	957 474	1 078 068
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 115	33 541
Passifs d'impôts courants et différés		21 993	
Comptes de régularisation et passifs divers		315 656	328 642
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.12	46 819	40 622
Dettes subordonnées	5.8	5	5
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>15 339 277</b>	<b>15 335 010</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 040 018</b>	<b>2 000 987</b>
Capitaux propres - part du Groupe		2 040 018	2 000 987
Capital et réserves liées		2 040 018	2 000 987
Réserves consolidées		421 293	410 568
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 531 363	1 451 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		37 673	40 036
Résultat de l'exercice		49 689	98 643
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 379 295</b>	<b>17 335 997</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto- détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	188 774	1 662 755	-495	1 851 034	32 160	48		1 883 242	1 883 242
Augmentation de capital	29 760	-101		29 659				29 659	29 659
Variation des titres auto détenus			-321	-321				-321	-321
Dividendes versés en 2012		-18 042		-18 042				-18 042	-18 042
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	29 760	-18 143	-321	11 296	0	0	0	11 296	11 296
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0	9 898	-2 070		7 828	7 828
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0	0
Résultat au 31/12/2012				0			98 643	98 643	98 643
Autres variations		-22		-22				-22	-22
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	218 534	1 644 590	-816	1 862 308	42 058	-2 022	98 643	2 000 987	2 000 987
Affectation du résultat 2012		98 643		98 643			-98 643	0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	218 534	1 743 233	-816	1 960 951	42 058	-2 022	0	2 000 987	2 000 987
Augmentation de capital	9 988			9 988				9 988	9 988
Variation des titres auto détenus			114	114				114	114
Dividendes versés au 1er semestre 2013		-18 418		-18 418				-18 418	-18 418
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0	0
Mouvements liés aux paiements en actions				0				0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	9 988	-18 418	114	-8 316	0	0	0	-8 316	-8 316
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0	-2 363			-2 363	-2 363
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0	0
Résultat du 1er semestre 2013				0			49 689	49 689	49 689
Autres variations		21		21				21	21
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013</b>	228 522	1 724 836	-702	1 952 656	39 695	-2 022	49 689	2 040 018	2 040 018

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	1er semestre 2013	1er semestre 2012	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>72 652</b>	<b>83 983</b>	<b>158 607</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 300	4 697	9 514
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	42 957	12 709	43 745
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-568	-221	-402
Résultat net des activités de financement		118	227
Autres mouvements	-28 180	-10 523	-7 028
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>18 509</b>	<b>6 780</b>	<b>46 056</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	155 908	-1 167 628	-1 133 767
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-11 924	18 938	160 786
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-100 779	722 440	565 170
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-47 131	70 570	68 579
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)			
Impôts versés	-25 287	-557	-35 732
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-29 213</b>	<b>-356 237</b>	<b>-374 964</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>61 948</b>	<b>-265 474</b>	<b>-170 301</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>	<b>139</b>	<b>-299</b>	<b>-3 131</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-5 097</b>	<b>-5 240</b>	<b>-10 530</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-4 958</b>	<b>-5 539</b>	<b>-13 661</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>	<b>-8 323</b>	<b>977</b>	<b>11 885</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</b>			<b>-6 335</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-8 323</b>	<b>977</b>	<b>5 550</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>48 667</b>	<b>-270 036</b>	<b>-178 412</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>140 161</b>	<b>318 573</b>	<b>318 573</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	58 092	53 176	53 176
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	82 069	265 397	265 397
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>188 828</b>	<b>48 537</b>	<b>140 161</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	71 537	56 957	58 092
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	117 291	-8 420	82 069
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>48 667</b>	<b>-270 036</b>	<b>-178 412</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient pas de titre de société mise en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2013, l'impact net des acquisitions et des cessions sur la trésorerie de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 139 K€ :

- Souscription au capital de CA-TITRES	:	93 K€
- Souscription au capital de C2MS	:	40 K€
- Libération du capital de SACAM FIA NET	:	281 K€
- Cession partielle CTCAM	:	553 K€

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Atlantique Vendée à ses actionnaires, à hauteur de 16 228 K€ pour le premier semestre 2013.

(4) Au cours du premier semestre 2013, aucune émission de dettes subordonnées n'a été réalisée.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée au 30 juin 2013 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2012 établis en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés actifs/passifs en complément des dispositions de SIC 21	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1er janvier 2013	Non
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1er janvier 2013	Non

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union Européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics) Application prospective de la décote sur les prêts publics reçus à un taux inférieur au marché	03 mars 2013 (UE n° 183/2013)	1er janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34	27 mars 2013 (UE n° 301/2013)	1er janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une définition unique basée sur un prix de sortie et prévoit de nouvelles informations à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre), selon une approche symétrique de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 198 milliers d'euros en produit net bancaire.

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables / non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 30 juin 2013).

- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation US Gaap et IFRS prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement sera l'intégration d'une note complémentaire au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union Européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n°1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'attend pas de d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette (sous réserve des résultats d'enquête périmètre).

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2013.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la Caisse régionale Atlantique Vendée et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des

performances de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## **2. Informations significatives du semestre**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

### **2.1. Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas eu à enregistrer d'évènement significatif au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

### **2.2. Ecarts d'acquisition**

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne présente aucun écart d'acquisition dans son bilan au 30 juin 2013.

### **2.3. Parties liées**

Les parties liées à la Caisse régionale Atlantique Vendée sont :

- Des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale ou ayant une influence notable sur la Caisse régionale, directement ou indirectement,
- Des entités contrôlées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint,
- Des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- Des entités soumises directement ou indirectement à un contrôle commun avec la Caisse régionale Atlantique Vendée,

- Des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale Atlantique Vendée, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif,
- Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale Atlantique Vendée ou à celui d'une de ses parties liées.

La Caisse régionale détient pour 18 589 milliers d'euros d'obligations et autres titres à revenu fixe émis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses locales détiennent 4 200 518 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 64 058 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée, au cours du premier semestre 2013, sur les obligations et autres titres à revenu fixe émis par Crédit Agricole S.A., a procédé aux opérations suivantes :

- Remboursement de 4 320 milliers d'euros.



### 3. Notes relatives au compte de résultat

#### 3.1 Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 045	11 922	6 339
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 161	55 859	27 427
Sur opérations avec la clientèle	255 035	531 694	268 638
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 264	4 028	1 731
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 993	10 868	5 486
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 929	31 501	20 117
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>299 427</b>	<b>645 872</b>	<b>329 738</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 117	-11 554	-6 044
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-112 574	-269 136	-137 224
Sur opérations avec la clientèle	-34 401	-65 328	-29 947
Sur dettes représentées par un titre	-5 481	-14 758	-7 946
Sur dettes subordonnées		-227	-118
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-16 532	-54 767	-30 791
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-463	-1 171	-625
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-174 568</b>	<b>-416 941</b>	<b>-212 695</b>

(1) dont 4 054 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2013 contre 8 111 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 4 061 milliers d'euros au 30 juin 2012

(2) dont 3 913 milliers d'euros au 30 juin 2013 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 8 294 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 4 294 milliers d'euros au 30 juin 2012

#### 3.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2013			31/12/2012			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	178	-94	84	350	-119	231	198	-51	147
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 693	-11 764	9 929	40 138	-27 962	12 176	19 788	-13 051	6 737
Sur opérations avec la clientèle	30 872	-727	30 145	52 518	-779	51 739	27 140	-303	26 837
Sur opérations sur titres			0			0			0
Sur opérations de change	57		57	247		247	111		111
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0	10		10	41		41
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	60 485	-6 206	54 279	129 218	-12 964	116 254	58 441	-6 371	52 070
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 427	-42	1 385	3 521	-59	3 462	1 471	-30	1 441
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>114 712</b>	<b>-18 833</b>	<b>95 879</b>	<b>226 002</b>	<b>-41 883</b>	<b>184 119</b>	<b>107 190</b>	<b>-19 806</b>	<b>87 384</b>

### 3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-129	318	240
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	3 751	17 480	3 817
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	130	307	168
Résultat de la comptabilité de couverture			
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3 752</b>	<b>18 105</b>	<b>4 225</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>30 298</b>	<b>-30 298</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 758	-17 540	-4 782
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	17 540	-12 758	4 782
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>148 265</b>	<b>-148 265</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	72 961	-75 304	-2 343
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	75 304	-72 961	2 343
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>178 563</b>	<b>-178 563</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>41 839</b>	<b>-41 839</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	19 453	-22 386	-2 933
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	22 386	-19 453	2 933
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>134 817</b>	<b>-134 817</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	82 528	-52 289	30 239
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	52 289	-82 528	-30 239
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>176 656</b>	<b>-176 656</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>44 394</b>	<b>-44 394</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	22 009	-22 385	-376
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	22 385	-22 009	376
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>110 886</b>	<b>-110 886</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	66 600	-44 286	22 314
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	44 286	-66 600	-22 314
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>155 280</b>	<b>-155 280</b>	<b>0</b>

### 3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dividendes reçus	1 798	2 796	2 071
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	2 787	10 478	1 259
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2) (3)	-2 316	-24 659	-8 370
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		149	149
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 269</b>	<b>-11 236</b>	<b>-4 891</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

(1) dont 9 193 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue la Boétie transférés en résultat en 2012. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

(2) dont 13 917 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie en 2012. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.

(3) dont 1 028 milliers d'euros de dépréciations sur les titres SACAM INTERNATIONAL sur le premier semestre 2013 et 10 658 milliers d'euros de dépréciation en 2012.

### 3.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	153	19	-63
Autres produits (charges) nets	-83	2 412	4 074
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>70</b>	<b>2 431</b>	<b>4 011</b>

### 3.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charges de personnel	-73 170	-147 779	-71 843
Impôts et taxes	-5 189	-12 873	-5 195
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-36 367	-76 912	-37 706
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-114 726</b>	<b>-237 564</b>	<b>-114 744</b>

#### Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Salaires et traitements	-40 253	-79 519	-41 206
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 143	-8 475	-3 919
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 432	
Autres charges sociales	-14 582	-30 625	-15 459
Intéressement et participation	-6 597	-11 786	-5 758
Impôts et taxes sur rémunération	-7 595	-14 942	-5 501
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-73 170</b>	<b>-147 779</b>	<b>-71 843</b>

### 3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-4 300</b>	<b>-9 592</b>	<b>-4 764</b>
- immobilisations corporelles	-4 283	-9 520	-4 731
- immobilisations incorporelles	-17	-72	-33
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
- immobilisations corporelles		68	68
- immobilisations incorporelles			
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-4 300</b>	<b>-9 524</b>	<b>-4 696</b>

### 3.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-73 062</b>	<b>-85 324</b>	<b>-50 861</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-72 384	-82 790	-50 727
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		-1	
Engagements par signature	-37		
Risques et charges	-641	-2 533	-134
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>37 817</b>	<b>68 845</b>	<b>44 132</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	37 259	68 444	43 814
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	33	228	224
Engagements par signature			
Risques et charges	525	173	94
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-35 245</b>	<b>-16 479</b>	<b>-6 729</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-210	-3 703	-541
Récupérations sur prêts et créances amortis	302	3 313	452
Décotes sur crédits restructurés	-27	-188	
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
<b>Coût du risque</b>	<b>-35 180</b>	<b>-17 057</b>	<b>-6 818</b>

### 3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>29</b>	<b>402</b>	<b>222</b>
Plus-values de cession	35	466	261
Moins-values de cession	-6	-64	-39
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>			
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>29</b>	<b>402</b>	<b>222</b>

### 3.10 Impôts

#### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charge d'impôt courant	-29 567	-53 268	-24 006
Charge d'impôt différé	6 604	-6 696	-5 451
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-22 963</b>	<b>-59 964</b>	<b>-29 457</b>

#### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

##### Au 30 juin 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	72 652	36,10%	26 227
Effet des différences permanentes			661
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			53
Effet de l'imposition à taux réduit			-811
Effet des autres éléments			-3 167
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,61%</b>	<b>22 963</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2013.

##### Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	158 607	36,10%	57 257
Effet des différences permanentes			5 367
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-544
Effet de l'imposition à taux réduit			-180
Effet des autres éléments			-1 936
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>37,81%</b>	<b>59 964</b>

##### Au 30 juin 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	81 736	36,10%	29 507
Effet des différences permanentes			2 306
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-562
Effet de l'imposition à taux réduit			-180
Effet des autres éléments			-1 614
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>36,04%</b>	<b>29 457</b>

### 3.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

#### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	1	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications		1	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-2 811	12 491	9 428
Ecart de réévaluation de la période	66	1 032	2 581
Transfert en résultat (1)	-2 788	11 882	7 098
Autres reclassifications	-89	-423	-251
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	448	-2 594	-445
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>-2 363</b>	<b>9 898</b>	<b>8 983</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-3 199	-4 218
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 129	1 523
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>0</b>	<b>-2 070</b>	<b>-2 695</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2 363</b>	<b>7 828</b>	<b>6 288</b>
Dont part Groupe	-2363	7828	6288
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) dont 9 193 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie

## Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2013				Variation				31/12/2012			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	0		0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	47 207	-7 513	39 694	39 694	-2 811	448	-2 363	-2 363	50 018	-7 961	42 057	42 057
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0		0				0				0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0		0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>47 207</b>	<b>-7 513</b>	<b>39 694</b>	<b>39 694</b>	<b>-2 811</b>	<b>448</b>	<b>-2 363</b>	<b>-2 363</b>	<b>50 018</b>	<b>-7 961</b>	<b>42 057</b>	<b>42 057</b>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>47 207</b>	<b>-7 513</b>	<b>39 694</b>	<b>39 694</b>	<b>-2 811</b>	<b>448</b>	<b>-2 363</b>	<b>-2 363</b>	<b>50 018</b>	<b>-7 961</b>	<b>42 057</b>	<b>42 057</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 151	1 129	-2 022	-2 022			0		-3 151	1 129	-2 022	-2 022
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>44 056</b>	<b>-6 384</b>	<b>37 672</b>	<b>37 672</b>	<b>-2 811</b>	<b>448</b>	<b>-2 363</b>	<b>-2 363</b>	<b>46 867</b>	<b>-6 832</b>	<b>40 035</b>	<b>40 035</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2011			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0		1		1	1	-1		-1	-1
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	50 018	-7 961	42 057	42 057	12 491	-2 594	9 897	9 897	37 527	-5 367	32 160	32 160
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>50 018</b>	<b>-7 961</b>	<b>42 057</b>	<b>42 057</b>	<b>12 492</b>	<b>-2 594</b>	<b>9 898</b>	<b>9 898</b>	<b>37 526</b>	<b>-5 367</b>	<b>32 159</b>	<b>32 159</b>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>50 018</b>	<b>-7 961</b>	<b>42 057</b>	<b>42 057</b>	<b>12 492</b>	<b>-2 594</b>	<b>9 898</b>	<b>9 898</b>	<b>37 526</b>	<b>-5 367</b>	<b>32 159</b>	<b>32 159</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 151	1 129	-2 022	-2 022	-3 199	1 129	-2 070	-2 070	48		48	48
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>	<b>-3 199</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 070</b>	<b>-2 070</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>48</b>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-3 151</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 022</b>	<b>-2 022</b>	<b>-3 199</b>	<b>1 129</b>	<b>-2 070</b>	<b>-2 070</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>48</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>46 867</b>	<b>-6 832</b>	<b>40 035</b>	<b>40 035</b>	<b>9 293</b>	<b>-1 465</b>	<b>7 828</b>	<b>7 828</b>	<b>37 574</b>	<b>-5 367</b>	<b>32 207</b>	<b>32 207</b>



## 4. Informations sectorielles

### Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de la Caisse régionale Atlantique Vendée se situe dans le secteur « Banque de proximité en France ».

## 5. Notes relatives au bilan

### 5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 065	17 532
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	128 006	126 477
<b>Valeur au bilan</b>	<b>141 071</b>	<b>144 009</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	93	127
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	93	87
- Actions et autres titres à revenu variable		40
Instruments dérivés	12 972	17 405
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 065</b>	<b>17 532</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	128 006	126 477
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	128 006	126 477
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>128 006</b>	<b>126 477</b>

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 170	17 405
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 170</b>	<b>17 405</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	13 170	17 405
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 170</b>	<b>17 405</b>

## 5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	443 600	21 088	-2 276	440 214	22 105	-1 854
Actions et autres titres à revenu variable (2)	12 241	337	-65	11 257	243	-728
Titres de participation non consolidés	644 883	28 980	-880	646 060	30 828	-573
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 100 724</b>	<b>50 405</b>	<b>-3 221</b>	<b>1 097 531</b>	<b>53 176</b>	<b>-3 155</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 100 724</b>	<b>50 405</b>	<b>-3 221</b>	<b>1 097 531</b>	<b>53 176</b>	<b>-3 155</b>
<b>Impôts</b>		<b>-8 309</b>	<b>798</b>		<b>-8 713</b>	<b>751</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>42 096</b>	<b>-2 423</b>		<b>44 463</b>	<b>-2 404</b>

(1) dont 2 250 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 4 724 milliers d'euros au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2012.

### 5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Comptes et prêts	93 022	17 798
dont comptes ordinaires débiteurs sains	44 721	7 634
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 494	1 494
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>94 516</b>	<b>19 292</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>94 516</b>	<b>19 292</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	80 366	74 783
Comptes et avances à terme	1 271 848	1 295 421
Titres non cotés sur un marché actif	52 215	52 216
Prêts subordonnés		
<b>Valeur brute</b>	<b>1 404 429</b>	<b>1 422 420</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 404 429</b>	<b>1 422 420</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 498 945</b>	<b>1 441 712</b>

#### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	12 352	13 097
Autres concours à la clientèle	13 959 408	13 954 153
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	19 593	19 593
Titres non cotés sur un marché actif	4 146	4 069
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	44 983	43 862
Comptes ordinaires débiteurs	75 145	90 134
<b>Valeur brute</b>	<b>14 115 627</b>	<b>14 124 908</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-340 891</b>	<b>-308 523</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>13 774 736</b>	<b>13 816 385</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 774 736</b>	<b>13 816 385</b>

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	30/06/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 688				2 688
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	94 516				94 516
Institutions non établissements de crédit	1 504 618	6 665	4 449	1 966	1 498 203
Grandes entreprises	2 293 735	92 985	71 498	58 766	2 163 471
Clientèle de détail	10 314 586	238 118	154 973	49 239	10 110 374
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 210 143</b>	<b>337 768</b>	<b>230 920</b>	<b>109 971</b>	<b>13 869 252</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 75 265 milliers d'euros

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 433				2 433
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	19 292				19 292
Institutions non établissements de crédit	1 419 637	5 567	4 146	1 966	1 413 525
Grandes entreprises	2 421 698	86 073	67 471	40 128	2 314 099
Clientèle de détail	10 281 140	216 169	137 073	57 739	10 086 328
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 144 200</b>	<b>307 809</b>	<b>208 690</b>	<b>99 833</b>	<b>13 835 677</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 76 276 milliers d'euros

#### 5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'actif transféré non décomptabilisé ou décomptabilisé avec implication continue.

#### 5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	308 523		74 818	-42 450			340 891
dont dépréciations collectives	99 833		16 637	-6 499			109 971
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	29 120		2 316				31 436
<b>Autres actifs financiers</b>	150			-33			117
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>337 793</b>	<b>0</b>	<b>77 134</b>	<b>-42 483</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>372 444</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	326 394		87 770	-105 641			308 523
dont dépréciations collectives	108 355		8 862	-17 384			99 833
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	4 461		24 659				29 120
<b>Autres actifs financiers</b>	394		1	-245			150
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>331 249</b>	<b>0</b>	<b>112 430</b>	<b>-105 886</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>337 793</b>

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 13 917 milliers d'euros.

## 5.6. Exposition au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance

### Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre et la Hongrie.

L'exposition de la Caisse régionale Atlantique Vendée au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

#### Activité bancaire – Risque de crédit

	30/06/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	0	0	0	0	0	4
Banque						
Clientèle de détail	0				0	4
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	892	42	42	0	850	1 204
Banque						
Clientèle de détail	892	42	42	4,71%	850	1 204
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	1 388	0	0	0	1 388	1 375
Banque						
Clientèle de détail	1 388				1 388	1 375
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	963	29	29	0	934	1 056
Banque						
Clientèle de détail	963	29	29	3,01%	934	1 056
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	95	95	73	76,84%	22	0
Banque						
Clientèle de détail	95	95	73	76,84%	22	
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	49	0	0	0	49	140
Banque						
Clientèle de détail	49				49	140
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit</b>	<b>3 387</b>	<b>166</b>	<b>144</b>	<b>4,25%</b>	<b>3 243</b>	<b>3 779</b>

## Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	30/06/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Irlande</b>	4 066	0	0	958
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 066			958
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Italie</b>	17 511	0	0	3 517
Banque	2 505			2 505
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	15 006			1 012
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Espagne</b>	12 625	0	0	12 364
Banque	1 972			1 960
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	10 653			10 404
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Portugal</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Hongrie</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes</b>	<b>34 202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 839</b>

## 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	8 638	2
dont comptes ordinaires créditeurs	7 723	
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>8 638</b>	<b>2</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	67	343
Comptes et avances à terme	9 939 683	9 774 223
<b>Total</b>	<b>9 939 750</b>	<b>9 774 566</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 948 388</b>	<b>9 774 568</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	2 050 145	2 073 261
Comptes d'épargne à régime spécial	36 085	33 995
Autres dettes envers la clientèle	1 881 670	1 873 308
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 967 900</b>	<b>3 980 564</b>

## 5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	13 074	12 870
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	944 400	1 065 198
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>957 474</b>	<b>1 078 068</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5</b>	<b>5</b>



## 5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
Valeur brute	3 899		12	-136			3 775
Amortissements et dépréciations	-1 975		-63	109			-1 929
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 924</b>	<b>0</b>	<b>-51</b>	<b>-27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 846</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	3 955		7	-63			3 899
Amortissements et dépréciations	-1 896		-127	48			-1 975
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 059</b>	<b>0</b>	<b>-120</b>	<b>-15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 924</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

## 5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	226 167		5 492	-500			231 159
Amortissements et Dépréciations (1)	-140 783		-4 283	129			-144 937
<b>Valeur au bilan</b>	<b>85 384</b>	<b>0</b>	<b>1 209</b>	<b>-371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 222</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	1462		5				1 467
Amortissements et Dépréciations	-1436		-17				-1 453
<b>Valeur au bilan</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	216 332		11 963	-2 128			226 167
Amortissements et Dépréciations (1)	-132 372		-9 510	1 099			-140 783
<b>Valeur au bilan</b>	<b>83 960</b>	<b>0</b>	<b>2 453</b>	<b>-1 029</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 384</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	1466		69	-73			1 462
Amortissements et Dépréciations	-1438		-72	74			-1 436
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

## 5.11. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Risques sur les produits épargne logement	8 063		5 010		-1 037			12 036
Risques d'exécution des engagements par signature	602		37					639
Risques opérationnels	6 130		30					6 160
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 403		1 501	-70				3 834
Litiges divers	8 047		665	-180	-627			7 905
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	15 377		3 204	-2 286	-49			16 246
<b>Total</b>	<b>40 622</b>	<b>0</b>	<b>10 447</b>	<b>-2 536</b>	<b>-1 713</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 820</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	12 578		2 884		-7 399			8 063
Risques d'exécution des engagements par signature	602							602
Risques opérationnels	8 735		6 376	-3 871	-5 110			6 130
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 530		6 279	-6 016			610	2 403
Litiges divers	3 966		4 334	-80	-173			8 047
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	9 868		11 439	-3 429	-2 501			15 377
<b>Total</b>	<b>37 279</b>	<b>0</b>	<b>31 312</b>	<b>-13 396</b>	<b>-15 183</b>	<b>0</b>	<b>610</b>	<b>40 622</b>

(1) Dont 610 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	296 162	212 605
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	993 126	1 008 556
Ancienneté de plus de 10 ans	958 477	1 011 610
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 247 765</b>	<b>2 232 771</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>601 996</b>	<b>633 202</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 849 761</b>	<b>2 865 973</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2013 pour les données au 30 juin 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012, et hors prime d'état

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>23 799</b>	<b>26 781</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>165 762</b>	<b>179 312</b>
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>189 561</b>	<b>206 093</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 897	
Ancienneté de plus de 10 ans	9 139	7 026
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>12 036</b>	<b>7 026</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>1 037</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>12 036</b>	<b>8 063</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

## 5.12. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 30 juin 2013

Au 30 juin 2013, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>1 317 741</b>	<b>17,79%</b>	
Dont part du Public	1 307 520	17,65%	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Auto-détenue	10 221	0,14%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 855 972</b>	<b>25,05%</b>	
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 855 972	25,05%	
<b>Parts sociales</b>	<b>4 234 633</b>	<b>57,16%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 70 Caisses Locales	4 200 518	56,70%	60,61%
Dont 20 administrateurs de la CR	32	0,00%	8,66%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,43%
Dont part du Public	34 082	0,46%	30,30%
<b>Total</b>	<b>7 408 346</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital est de 112 977 milliers d'euros

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée générale de la Caisse régionale Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,42 euros.

## **Dividendes**

Pour les Caisses régionales

<b>Année de rattachement du dividende</b>	<b>Par CCI</b>	<b>Par CCA</b>	<b>Par Part Sociale</b>
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009	4,5	4,5	0,59
2010	4,5	4,5	0,51
2011	4,42	4,42	0,54
2012	4,46	4,46	0,42

## **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 18 418 milliers d'euros.

## 6. Engagements de financement et de garantie

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 602 096</b>	<b>2 595 278</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 648 927</b>	<b>1 624 327</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 000	2 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 646 927	1 622 327
Ouverture de crédits confirmés	1 070 642	1 062 811
- Ouverture de crédits documentaires	8 637	8 446
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 062 005	1 054 365
Autres engagements en faveur de la clientèle	576 285	559 516
<b>Engagements de garantie</b>	<b>953 169</b>	<b>970 951</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	541 416	557 661
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	11 946	8 062
Autres garanties	529 470	549 599
. Engagements d'ordre de la clientèle	411 753	413 290
Cautions immobilières	224 474	233 426
Autres garanties d'ordre de la clientèle	187 279	179 864
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 804 552</b>	<b>5 893 442</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 048 000</b>	<b>1 048 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 048 000	1 048 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 756 552</b>	<b>4 845 290</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	372 036	399 532
. Engagements reçus de la clientèle	4 384 516	4 445 758
Garanties reçues des administrations publiques et	1 156 720	1 124 934
Autres garanties reçues	3 227 796	3 320 824

### Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2013, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 5 857 984 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 741 785 milliers d'euros en 2012. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 2 909 853 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 363 118 milliers d'euros en 2012,
- 161 397 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 162 301 milliers d'euros en 2012,
- 700 587 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 652 121 milliers d'euros en 2012,
- 2 086 147 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 564 245 milliers euros en 2012.

## 7. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré au 1<sup>er</sup> semestre 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

## 8. Juste valeur des instruments financiers

### 8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	30/06/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 498 945	1 570 472	1 441 712	1 529 130
Prêts et créances sur la clientèle	13 774 736	13 875 551	13 816 385	13 739 017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	209 518	219 690	240 260	255 518
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	9 948 388	9 193 813	9 774 568	9 295 461
Dettes envers la clientèle	3 967 900	3 937 441	3 980 564	3 980 564
Dettes représentées par un titre	957 474	993 317	1 078 068	1 124 071
Dettes subordonnées	5	5	5	5

## 8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 065</b>	<b>93</b>	<b>12 972</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	93	93	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	93	93		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	12 972		12 972	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>128 006</b>	<b>0</b>	<b>128 006</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	128 006	0	128 006	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	128 006		128 006	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>573 430</b>	<b>367 525</b>	<b>205 905</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	443 599	361 186	82 413	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	129 831	6 339	123 492	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 734</b>		<b>19 734</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>734 235</b>	<b>367 618</b>	<b>366 617</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 527 293 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 532</b>	<b>127</b>	<b>17 405</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	127	127	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	87	87		
Actions et autres titres à revenu variable	40	40		
Instruments dérivés	17 405		17 405	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>126 477</b>	<b>0</b>	<b>126 477</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	126 477	0	126 477	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	126 477		126 477	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>570 238</b>	<b>413 483</b>	<b>156 755</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	440 214	407 562	32 652	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	130 024	5 921	124 103	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>35 744</b>		<b>35 744</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>749 991</b>	<b>413 610</b>	<b>336 381</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 527 293 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût



## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 30/06/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 170</b>	<b>0</b>	<b>13 170</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	13 170		13 170	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>54 757</b>		<b>54 757</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>67 927</b>	<b>0</b>	<b>67 927</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 405</b>	<b>0</b>	<b>17 405</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	17 405		17 405	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>81 595</b>		<b>81 595</b>	
<b>Total pPassifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>99 000</b>	<b>0</b>	<b>99 000</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun transfert concernant les modèles de valorisation entre le niveau 1 et le niveau 2.

## **9. *Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire***

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture du semestre pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2013.

## 10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2013

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2013 est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée et de 70 Caisses locales affiliées :

Nom Caisses Locales	Adresse	CP	Ville
AIGREFEUILLE	2 rue de Vieillevigne	44140	AIGREFEUILLE
ANCENIS	80 place Charles de Gaulle	44150	ANCENIS
BEAUVOIR SUR MER	15 rue Charles Gallet	85230	BEAUVOIR SUR MER
BOUAYE	70 rue de Nantes	44830	BOUAYE
CANTON DE MORTAGNE S/SEVRE	4 place de la Roseraie	85290	MORTAGNE SUR SEVRE
CANTON DE ROCHESERVIERE	2 place de l'Eglise	85260	L'HERBERGEMENT
CANTON DE SAINT FULGENT	43 rue du Général de Gaulle	85250	CHAVAGNES EN PAILLERS
CARQUEFOU	30 rue du 9 août 1944	44470	CARQUEFOU
CHAILLE LES MARAIS	2 place de Verdun	85450	CHAILLE LES MARAIS
CHALLANS	3 rue de Nantes	85300	CHALLANS
CHANTONNAY	14 rue Nationale	85110	CHANTONNAY
CLISSON	28 - 30 av. du Général Leclerc	44190	CLISSON
COUERON	2 bd François Blanche	44220	COUERON
DERVAL	10 place du Bon Accueil	44590	DERVAL
ERDRE ET DONNEAU	1 rue du Château	44540	ST MARS LA JAILLE
FONTENAY LE COMTE	21 rue du Port	85200	FONTENAY LE COMTE
GESVRES ET LOIRE	16 rue Aristide Briand	44360	SAINT ETIENNE DE MONTLUC
GUEMENE-PENFAO	Espace des 3 Rivières 33 route de Beslé	44290	GUEMENE PENFAO
GUENROUET	Rue du Pont	44530	SAINT GILDAS DES BOIS
GUERANDE	3 place du Marché aux Bois	44350	GUERANDE
HERBIGNAC	16 rue Paul de la Monneraye	44410	HERBIGNAC
LA CHAPELLE S/ERDRE	1 rue des Châtaigniers	44240	LA CHAPELLE S/ERDRE
LA CHATAIGNERAIE	3 avenue du Maréchal Leclerc	85120	LA CHATAIGNERAIE
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	3 rue des Perrières	44520	MOISDON LA RIVIERE
LA MOTHE ACHARD	58 rue Georges Clémenceau	85150	LA MOTHE ACHARD
LA ROCHE BOURG	Place de la Mutualité	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE SAINT ANDRE	236 rue Roger Salengro	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE VENDEE	14 place de la Vendée	85000	LA ROCHE SUR YON
LE POIRE SUR VIE	17 place du Marché	85170	LE POIRE SUR VIE
LEGE	1 rue Aristide Briand	44650	LEGE
LES ESSARTS	12 place du Champ de Foire	85140	LES ESSARTS
LES HERBIERS	13 route Nationale	85500	LES HERBIERS
LES MOUTIERS LES MAUXFAITS	1 place Saint Jacques	85540	LES MOUTIERS LES MAUXFAITS
LES SABLES D'OLONNE	17 Cours Dupont	85100	LES SABLES D'OLONNE
L'HERMENAULT	3 rue du Marais	85570	L'HERMENAULT
L'ILE D'YEU	43 quai Carnot	85350	L'ILE D'YEU
L'ISAC	2 rue du 6 Juin 1944	44130	BLAIN
LOIRE DE RETZ	10 place de Retz	44680	SAINTE PAZANNE
LOIRE VIGNOBLE	4 place St Jean	44430	LE LOROUX BOTTEREAU
LUCON	3 place du Petit Booth	85400	LUCON
MACHECOUL - BOURGNEUF	6 rue de la Résistance	44270	MACHECOUL
MAILLEZAIS	2 rue de l'Abbaye	85420	MAILLEZAIS
MAREUIL SUR LAY	4 place des Halles	85320	MAREUIL SUR LAY
MONTAIGU	24 bis rue Amiral Duchaffault	85600	MONTAIGU
MOUZEIL - LIGNE	42 rue des Acacias	44850	LIGNE
NANTES	4 place de l'Ecluse	44000	NANTES
NOIRMOUTIER	2 rue du Rosaire	85330	NOIRMOUTIER
NORT SUR ERDRE	38 rue du Général Leclerc	44390	NORT SUR ERDRE
NOZAY	3 route de Marsac	44170	NOZAY
PALLUAU	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	85670	PALLUAU
PAYS DE CHATEAUBRIANT	10 place de la Motte	44110	CHATEAUBRIANT
PLESSE	1 place de l'Eglise	44630	PLESSE
PONTCHATEAU	9 - 11 rue de Nantes	44160	PONTCHATEAU
PORNIC	3 quai Cdt L'Herminier	44210	PORNIC
POUZAUGES	Place de Lattre de Tassigny	85700	POUZAUGES
REZE	54 avenue de la Libération	44400	REZE LES NANTES
SAINT GILLES CROIX DE VIE	2 et 4 quai de la République	85800	ST GILLES CROIX DE VIE
SAINT HILAIRE DES LOGES	15 place du Champ de Foire	85240	ST HILAIRE DES LOGES
SAINT JEAN DE MONTS	56 rue du Général de Gaulle	85160	ST JEAN DE MONTS
SAINT NAZAIRE	8 place du Commerce	44600	SAINT NAZAIRE
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	17 rue de la Poste	44310	SAINT PHILBERT DE GD LIEU
SAINTE HERMINE	24 route de La Rochelle	85210	STE HERMINE
SAVENAY	1 place Guépin	44260	SAVENAY
SUD ESTUAIRE	30 rue Neuve	44320	SAINT PERE EN RETZ
TALMONT SAINT HILAIRE	12 rue Nationale	85440	TALMONT ST HILAIRE
VAL DE CHEZINE	9, av des Thébaudières	44800	SAINT HERBLAIN
VAL DU CENS	20 rue de Bretagne	44880	SAUTRON
VALLÉ	25 rue François Luneau	44330	VALLÉ
VARADES	Rue du Maréchal Foch	44370	VARADES
VERTOU	7 rue de l'Île de France	44120	VERTOU

## SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2013	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2013	P. 49
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013	P. 93



**KPMG AUDIT FS I**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

SCP Malevaut-Naud

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur l'information  
financière semestrielle 2013**

Période du 1er janvier au 30 juin 2013  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
*Ce rapport contient 58 pages*  
Référence : PSP-133.003 IS



KPMG AUDIT FS I  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9

Capital social : €.112 977 277

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013**

Période du 1er janvier au 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.



SCP Malevaut-Naud

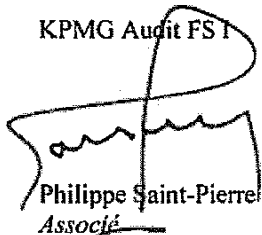
*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière  
semestrielle 2013  
26 août 2013*

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Toulouse-Labège, le 26 août 2013

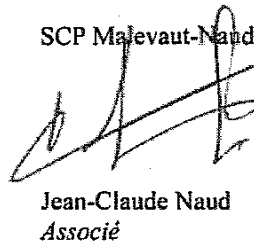
KPMG Audit FSI



Philippe Saint-Pierre  
Associé

Chauray, le 26 août 2013

SCP Malevaut-Naud



Jean-Claude Naud  
Associé